

Emplois d'été Canada 2020

Bonjour,

La période pour présenter une demande de subvention pour **Emplois d'été Canada 2020** est présentement en vigueur. **Vous devez nous présenter votre demande avant le 14 février 2020.**

Nous vous rappelons que Emplois d'été Canada est une initiative du Gouvernement du Canada qui fournit un soutien financier aux employeurs afin qu'ils puissent offrir des emplois d'été aux étudiants. L'initiative met l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et les collectivités. En d'autres mots, ce programme permet d'obtenir des subventions afin de procéder à l'embauche d'étudiants.

La subvention correspond à 50 % du salaire minimum (13.10 \$/h), ce qui représente un montant de 6,55\$/h. Vous pouvez octroyer un taux horaire plus élevé que le salaire minimum, mais la subvention demeurera la même.

Voici les critères importants à respecter afin de procéder à une demande :

1) La personne visée par l'embauche doit:

- être âgée de 15 à 30 ans au début de l'emploi;
- être citoyens canadiens, résidents permanents ou désignés comme réfugiés en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour la durée de l'emploi;
- avoir un numéro d'assurance sociale valide au début de l'emploi et être légalement autorisés à travailler au Canada conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur dans la province ou le territoire visé

2) Le projet :

- Offrir une expérience de travail à temps plein, entre le 11 mai et le 28 août, au Canada et pour une durée minimale de six semaines consécutives ;
- Offrir une expérience de travail dans un milieu de travail inclusif et non discriminatoire qui respecte les droits de tous les Canadiens ;
- Appuyer l'acquisition et le développement de compétences
- Le jeune participant doit débiter au plus tôt le lundi 11 mai 2020 et au plus tard le lundi 20 juillet 2020
- L'emploi doit être à temps complet (c'est-à-dire d'un minimum de 30 heures à un maximum de 40 heures par semaine). Toutes les semaines durant lesquelles les heures de travail fournies par l'employeur sont moindres que le minimum requis de 30 heures peuvent être jugées inadmissibles;
- Une description de tâches complète devra être fournie, ainsi qu'un plan de supervision et de mentorat.

Si vous avez l'intention de formuler une demande de subvention, vous devrez vous assurer que le syndicat est en accord avec ce projet. La demande de subvention devra être accompagnée d'une lettre sur du papier en-tête du syndicat, datée et attestant que ce dernier a été consulté

et qu'il ne s'oppose pas aux emplois demandés pour les étudiants dans le cadre de ce programme. **Nous vous suggérons de faire votre demande dès maintenant.**

Comment procéder afin de formuler une demande :

Il est à noter que les demandes de subventions fonctionnent par hôpital, car nos hôpitaux ne font pas tous partie de la même circonscription électorale (si vous faites des demandes pour plus d'un site, vous devrez remplir un formulaire par hôpital). Vous devez remplir le formulaire, le numériser et nous l'envoyer ensuite par courriel. Il n'est pas possible d'enregistrer le formulaire en cours de rédaction.

- Vous devez remplir le formulaire joint, en suivant le guide du demandeur :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html>

- Nous remplirons nous-mêmes la page 1 du formulaire à l'exception de la **question 16 pour laquelle vous devrez indiquer la réponse.**

- Pour les pages 2 à 3, l'espace étant restreint pour la description des postes, nous vous invitons à fournir un document en annexe détaillé concernant votre plan de supervision et aussi concernant les tâches et responsabilités que vous donnerez à l'étudiant(e).

- Aussi, au bas de la page 4, vous devrez indiquer si l'emploi appuie une priorité locale, laquelle et de quelle façon. Les responsables du programme EÉC accordent beaucoup d'importance à cette question.

- Afin de vous aider à y répondre, voici le lien pour consulter les **priorités locales** :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada/priorites-locales.html>

Les subventions sont accordées par circonscription, voici les rattachements selon les sites:

- Louis-Hébert : CHUL

- Beauport-Limoilou : HSFA, HEJ

- Québec : HSS et HDQ

À la page 5, nous vous demandons s.v.p. de compléter les questions 21 à 24.

N.B. Le nombre de jeunes participants demandés et le nombre de semaines indiquées dans votre demande doivent être respectés, car nous devons utiliser le total de la contribution accordée par EÉC. Assurez-vous que votre demande reflète le réel de vos embauches et heures travaillées dans l'été par vos jeunes participants.

Nous demeurons disponibles pour toutes questions.

Nathalie Garneau (nathalie.garneau@chudequebec.ca), poste 15745

Julie Chamard (julie.chamard@chudequebec.ca), poste 55013

Cordialement,

Nathalie Garneau et Julie Chamard

Agente de gestion du personnel

CHU de Québec - Université Laval

Direction des ressources humaines, du développement des personnes et de la transformation

Planification stratégique RH, recrutement et services aux cadres

Hôpital St-François d'Assise - Maison Murillon

Téléphone : (418) 525-4444, poste 15745 et poste 55013

nathalie.garneau@chudequebec.ca et julie.chamard@chudequebec.ca